

## AVIS DE COURSE TEIGNOUSE'S CUP

Finale OPEN TOUR OPEN SKIFF MYLAR (OBIC) grade 4

IND Dériveur grade 4

RS FEVA DBLE (RSFD) grade 4

*8 au 10 mai 2025*

*Baie de Quiberon*

*Autorité organisatrice : Association Sportive et Nautique de Quiberon*

### - Préambule :

#### Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle.

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

**Nb : le groupe WhatsApp pourra être utilisé par l'AO en plus du site internet pour communiquer les informations sur les IC, jury, avenant, intentions du comité, déroulé, programme à terre...**

<https://chat.whatsapp.com/KvWmpKUtgWgLY2A6WLEMVC>

### Teignouse Cup 2025

Groupe WhatsApp



## 1. RÈGLES

La régata sera régie par :

- Les règles telles que définies dans les Règles de course à la voile RCV 2025/2028
- Les règlements de la FF Voile
- Les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones sont en Annexe Prescriptions.
- les règlements fédéraux
- Pour la classe Open Skiff durant la régata l'annexe UF s'appliquera
- En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra

## 2. INSTRUCTIONS DE COURSE

2.1 Les IC seront disponible le 07/05/25 au plus tard

2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale

2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante

<https://www.asnquiberon.com/teignouses-cup-et-finale-de-lopen-tour-du-8-au-10-mai-2025/>

## 3 COMUNICATION

3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse

<https://www.asnquiberon.com/teignouses-cup-et-finale-de-lopen-tour-du-8-au-10-mai-2025/>

3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

## 4. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

4.1 La régata est ouverte aux bateaux :

- RS FEVA
- OPENSKIFF
- INTERSERIE DERIVEUR de *rating compris entre 630 (inclus) et 1235 (inclus)* .

Les modalités de création des groupes de classements et de l'attribution des bateaux admissibles de l'Intersérie dériveur dans ces groupes sont précisés au paragraphe 14.

- Dériveurs hors dériveurs volants à foil (birdyfish, onefly, Moth à foil, Wazsp...)

4.1.1. **Les bateaux admissibles doivent s'inscrire directement en ligne** sur le site jusqu'au 07 mai 2025

Adresse lien inscription :

[https://asnquiberon.axyomes.com/client/regate\\_1.php?regate\\_id=129484&57882099c0e6a6224f1116a2bc2abc84=1738577970](https://asnquiberon.axyomes.com/client/regate_1.php?regate_id=129484&57882099c0e6a6224f1116a2bc2abc84=1738577970)

En cas de problème, un formulaire sera disponible sur demande. Merci de le retourner par mail à l'ASN Quiberon au plus tard le 05 mai **2025, nous vous enverrons un RIB pour le règlement.**

**Les inscriptions de dernières minutes sur place (le 8 mai au matin) seront tolérées**

4.2 Pour chaque concurrent en possession d'une Licence Club FFVoile :

a)

- La licence Club FFVoile mention « compétition » valide ou
  - La licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :
    - Pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur,
    - Pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
    -
- b) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou pour les majeurs un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

## 5. DROITS D'INSCRIPTION

Frais inscriptions Double 2025		
	Avant le 18 avril	A partir du 18 avril
RS FEVA	130 euros	160 euros
Double	145 euros	180

Frais inscriptions Solitaire 2025		
	Avant le 18 avril	A partir du 18 avril
Finale OPENTOUR	70 euros	90 euros
Autre solitaire	75 euros	95 euros

### Ce prix comprend :

- **Le tee shirt de l'épreuve**
- **Le pot d'accueil du jeudi 08 mai**
- **La soirée (repas) des équipages du vendredi 09 mai**

Tarif soirée **accompagnateur en plus** : 20 €/adulte, 14 €/enfant à prendre en ligne lors de l'inscription !

Annulation des engagements: Une assurance annulation est désormais possible pour motifs sérieux!

Les annulations d'inscription, les déclarations de forfait et demandes de remboursement devront être exprimées par courrier afin d'éviter toute contestation.

Le remboursement des frais d'inscription s'effectuera selon le barème suivant :

- Tout désistement intervenant avant le 23 avril sera intégralement remboursé
- Tout désistement intervenant entre le 23 avril et le 03 mai sera remboursé à 50 %
- Passé la date du 03 mai, aucune demande de remboursement ne sera acceptée.
- En cas de désistement des frais de dossiers de 10 euros s'appliqueront.

## **6. PUBLICITÉ**

6.1 [DP] [NP] En application de la Régulation 20 de World Sailing (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux pourront être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

6.2 [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing

## **7. SÉRIES QUALIFICATIVES ET SÉRIES FINALES**

L'épreuve peut consister en une série qualificative et une série finale en fonction du nombre de bateaux et du type de bateaux inscrits dans chaque catégorie.

## **8. PROGRAMME**

### **Mercredi 7 mai**

14h/18 h 00 : Accueil et confirmation des inscriptions à la base nautique de l'ASN Quiberon.

- Soirée : le club met à disposition barbecue extérieur pour ceux qui souhaite manger sur place.

### **Jeudi 8 mai**

9h/11 h 00 : Accueil et confirmation des inscriptions à la base nautique de l'ASN Quiberon.

11 h 30 : Briefing coureurs à l'ASNQ

13 h 30 : 1<sup>er</sup> signal d'avertissement une à plusieurs courses à suivre

19 h 00 : pot d'accueil « La Belle Iloise » soupe de poisson et tartinables, kir breton !!!

Lieu : base nautique ASN Quiberon

- Soirée : la buvette reste ouverte et le club met à disposition le barbecue extérieur pour ceux qui souhaitent manger sur place.

### **Vendredi 09 mai**

9 h 30 : Briefing coureurs à l'ASNQ

11 h 00 : 1<sup>er</sup> signal d'avertissement une à plusieurs courses à suivre

19 h 30/20 h 00 : apéro banc d'huîtres, repas des équipages, soirée !!!

Lieu : base nautique ASN Quiberon

### **Samedi 10 mai**

9 h 30 : Briefing coureurs à l'ASNQ

11 h 00 : 1<sup>er</sup> signal d'avertissement une à plusieurs courses à suivre

Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h30

Après les courses : remise des prix et pot de clôture.

Lieu : base nautique ASN Quiberon

## **9. CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT**

9.1 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment

9.2 [DP] Les bateaux doivent également respecter la RCV 78.1

## **10. VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT**

Chaque concurrents doit porter en permanence dès la mise de son bateau son gilet de sauvetage et ses équipements de sécurité

## **11. LIEU**

11.1 L'Annexe A fournit le plan du lieu de l'épreuve.

11.2 L'Annexe B indique l'emplacement des zones de course.

## **12. PARCOURS**

Les parcours seront de type construit ou longue distance.(côtiers)

## **13. SYSTÈME DE PÉNALITÉ.**

Pour le ou les groupes de l'INTERSERIE DERIVEUR, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

Pénalités sans instruction données par le comité de course après transmissions des feuilles d'émergement :

- Défaut d'émergement DEPART : Un bateau recevra une pénalité de 15% à la course la plus proche de l'infraction.
- Défaut d'émergement RETOUR : Un bateau recevra une pénalité de 15% à la course la plus proche de l'infraction.
- Défaut d'émergement DEPART et RETOUR : Un bateau recevra une pénalité de 15% à l'ensemble des courses courues du jour.

## **14. CLASSEMENTS**

14.1 Les classements suivants seront établis :

- RS FEVA
- OPENSKIFF U12 / U15 / U17
- INTERSERIE DERIVEUR :

Les groupes de classement seront établis selon les inscriptions en ligne et seront diffusés avant l'ouverture des confirmations d'inscriptions le mercredi 7 mai 2025. A la clôture des inscriptions, la liste des inscrits sera affichée avec, pour chaque bateau, son groupe de classement.

L'intention du club organisateur pour constituer ces groupes de classements est structurée autour des principes suivants :

- Faire un minimum de 2 groupes de classement : Groupe SKIFFS rating inférieur ou égal à 1000 et Groupe DERIVEURS rating 1005 à 1250.
- A partir de 70 bateaux dans un groupe : envisager la création d'un nouveau groupe de classement
- Si création de groupe, viser un nombre de concurrents semblable dans les 2 groupes créés.
- Le critère de rating ne sera pas le seul critère retenu pour répartir les bateaux dans les groupes créés.

14.2 - Le système de rating de la FFVoile sera utilisé pour établir les classements intersérie.

14.3 a) 2 courses sont nécessaires pour valider la régates ;

- b) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.
- c) Quand 4 à 8 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
- d) Quand 9 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

## **15. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS**

15.1 [DP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par une déclaration à l'AO avant le début des courses et remettre la liste des coureurs dont ils ont le suivi et la charge. Ils devront préciser type, couleur et longueur du bateau.

15.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.( en accord avec la division 240)

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

## **16. BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS**

[DP] [NP] Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

## **17. PLACE AU PORT**

[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le [parc à bateaux] [port].

## **18. PROTECTION DES DONNÉES**

### **DROIT D'UTILISER LE NOM ET L'APPARENCE :**

#### **18.1 Droit à l'image et à l'apparence :**

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

#### **18.2 Utilisation des données personnelles des participants**

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

En participant à cette épreuve, le compétiteur autorise automatiquement l'autorité organisatrice et les sponsors de l'épreuve à utiliser et montrer que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même pendant la période de la compétition intitulée « **La Teignouse's Cup 2025** », à laquelle le coureur participe et à utiliser sans compensation son image sur tous matériaux liés à ladite épreuve.

## **19. DÉCISION DE COURIR**

### **ETABLISSEMENT DES RISQUES**

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

**20. PRIX** Les prix seront distribués comme suit :

- RS FEVA, les trois premiers et première fille
- OPENSKIFF : Podium fille et podium garçon de chaque groupe
- INTERSERIE DERIVEUR  
Les 3 premiers de chaque groupe définitif (AC14.1)

Des classements d'animations pourront être établis

## **21. INFORMATIONS PRATIQUES**

Il est possible de laisser son bateau dans l'enceinte du club durant la manifestation hors des temps de régate.

Il est possible de camper ( tente ou minivan ) dans l'enceinte du club sous votre propre responsabilité (dès le mercredi 7 mai), merci d'en faire la demande préalable.

Un espace pour les camping-cars autonome sans déchets sera mis à disposition dans la limite de 15 camping-cars. Le plus grand respect des lieux sera demandé sous peine de ne plus pouvoir l'utiliser.

Le club décline toute responsabilité lors du couchage sur site, notamment pour les mineurs qui sont à la charge des parents ou des adultes accompagnateurs.

- Pour votre hébergement : plusieurs possibilités à proximité

Hôtel IBIS rouge ou vert :tel : 02 97 30 47 72

Le camping du Conguel : 02 97 50 19 11 ou [www.campingduconguel.com](http://www.campingduconguel.com)

L'Hôtel de Port Haliguen : 02 97 50 16 52 ou [contact@hotel-port-haliguen.com](mailto:contact@hotel-port-haliguen.com)

L'Hôtel Europa : 02 97 50 25 00 ou [europa.hotel@wanadoo.fr](mailto:europa.hotel@wanadoo.fr)

L'ENVSN : 02 97 30 30 30

Ou renseignement via l'Office du Tourisme de Quiberon : 02 97 50 07 84 ou [www.quiberon.com/se-logger](http://www.quiberon.com/se-logger)

- Restauration :

Possibilité d'acheter des sandwiches sur place. Pensez à réserver en avance à la buvette.

Possibilité de réserver ses baguettes ou viennoiseries la veille pour livraison au club vers 8h le matin!

## **22. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :**

Toutes informations complémentaires sont disponibles auprès de :

Association Sportive et Nautique de Quiberon

Boulevard des Émigrés - 56170 QUIBERON

Tél. 02 97 30 56 54

**E-mail : [contact@asnquiberon.com](mailto:contact@asnquiberon.com)**



## ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2021-2024  
translated for non-francophone competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25.1** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 64.4** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question or request related to damages arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee.

A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit liability for damages.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 70.5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 76.1** (*Exclusion of boats or competitors*):

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 88.2** (*Changes to prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall not be changed in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (\*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr), shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(\* FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: [jury.appel@ffvoile.fr](mailto:jury.appel@ffvoile.fr), using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: <http://espaces.ffvoile.fr/media/127235/formulaire-dappel.pdf>



## Quiberon (Port-Haliguen) ☆

21h32

	Date	Heure	Hauteur	Coeff.
/2 38m 11m 11m	Jeu. 08	03h15	4,33m	54
		09h18	1,57m	
		15h33	4,39m	58
		21h34	1,58m	
ions	Ven. 09	03h48	4,48m	62
		10h01	1,41m	
		16h01	4,58m	65
		22h15	1,41m	
	Sam. 10	04h18	4,63m	68
10h38		1,30m		
16h30		4,74m	71	
		22h52	1,29m	



- ▬ Parking à bateaux
- ▬ Parking à remorques dériveurs et quillards
- ▬ Parking véhicules

